



mai 2010

Retraites public/privé :

ON NE PEUT PAS LES LAISSER DIRE !

Mesurons-le ! La fonction publique est la première cible de la nouvelle contre-réforme des retraites, avec le report de l'âge de départ, un nouvel allongement de la durée de cotisation, de nouveaux prélèvements injustes...

L'objectif du pouvoir est autant de diminuer les droits à la retraite des fonctionnaires, comme des salariés du privé, que de détruire un élément constitutif du statut de la fonction publique. L'attaque va de pair avec l'offensive générale contre les dépenses publiques et sociales, les services publics de l'Etat, au nom de la « dette publique » creusée par le gouvernement.

Une campagne médiatique de grande ampleur est lancée pour propager des mensonges éhontés sur les soi-disant « privilèges » des fonctionnaires. La même avait sévi pour tenter de justifier le passage de la loi Fillon en 2003. Cela ne les empêche pas de recommencer.

Le quotidien « Aujourd'hui/Le Parisien » a publié notamment un tableau de comparaisons qui se veut accablant. Sauf qu'aucune de ses comparaisons n'est valide !

MENSONGE 1 : IL EST FAUX D'ÉCRIRE QUE LES FONCTIONNAIRES PARTENT PLUS TÔT.

L'âge de départ à la retraite des fonctionnaires, en moyenne 59 ans, correspond à l'âge de cessation d'activité. Dans le régime général, 60% des salariés sont hors emploi au moment de valider leur retraite, en moyenne à 61,5 ans. Ils sont pris en charge par l'assurance chômage, sont en préretraite ou en invalidité. L'âge moyen de cessation d'activité des salariés du privé est en fait de 57 ans.

MENSONGE 2 : IL N'Y A PAS LIEU DE FAIRE DES COMPARAISONS MALVEILLANTES POUR LAISSER ENTENDRE QUE LES FONCTIONNAIRES PAIENT MOINS DE COTISATIONS.

On ne peut pas comparer de taux de cotisations. Cela n'a pas de sens. Les fonctionnaires ne cotisent pas mais subissent une retenue pour pension de 7,85% du traitement brut. L'Etat est à la fois l'employeur et le payeur des retraites. Il n'y a pas lieu d'avoir de caisse particulière alimentée par cotisation. Ce que l'on peut comparer, c'est le niveau des salaires nets du privé et des traitements nets de la fonction publique. Il apparaît alors que les cadres fonctionnaires sont moins bien payés que leurs collègues dans le privé,

notamment les débutants (enseignants, à peine 1300 euros!) et que les travailleurs peu qualifiés sont un peu mieux payés en fin de carrière.

MENSONGE 3 : IL EST FAUX D'ÉCRIRE QUE LE MODE DE CALCUL DES PENSIONS AVANTAGE LES FONCTIONNAIRES.

Pour les fonctionnaires, elles sont calculées sur les 6 derniers mois. Pour les salariés du privé, maintenant, sur les 25 meilleures années.

Mais dans la moitié des cas aujourd'hui, et cela risque de s'aggraver, les salariés du privé ne finissent pas leur carrière avec leur meilleur poste. Calculer leur retraite sur les derniers mois ne serait pas du tout avantageux (En revanche, il faut retourner au calcul sur les 10 meilleures années, supprimé par les lois Balladur-Veil de 1993).

Dans la fonction publique, les primes ne sont pas prises en compte. Elles peuvent atteindre 40% du revenu. La perte sèche en termes de « taux de remplacement » est très lourde.

Comble de la malhonnêteté, certains journalistes vont jusqu'à omettre que les fonctionnaires n'ont pas de régime complémentaire obligatoire de type

AGIRC/ARCCO et comparent retraite des fonctionnaires avec la seule retraite de la CNAV.

**MENSONGE 4 : CERTAINS JOURNAUX AVAN-
CENT DES COMPARAISONS, INTELLECTUEL-
LEMENT MALHONNÊTES, ENTRE LA
MOYENNE DES PENSIONS DU PUBLIC ET
CELLE DU PRIVÉ.** Ils arrivent à prétendre que les fonctionnaires retraités toucheraient jusqu'à 600 euros de plus par mois. Faux, faux et archi-faux !

A carrière et qualification équivalentes, les fonctionnaires et les salariés du privé touchent actuellement à peu près la même retraite. Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, la moyenne de retraite sont encore plus basse. Dans la fonction publique d'Etat, la proportion d'emploi de cadre est 3 fois plus importante que dans le privé.

Les retraités de la fonction publique ont, beaucoup plus souvent, notamment en ce qui concerne les femmes, moins discriminées que dans le privé, pu avoir une carrière relativement complète. L'Etat ne sert d'ailleurs de pension qu'aux fonctionnaires ayant effectué au moins 15 ans de service. Dans les retraites du privé servies par la CNAV, on retrouve quantité de carrières incomplètes, voire parcellaires, par exemple de salariés passés travailleurs indépendants qui n'ont cotisé que quelques années, de femmes qui sont restées sans emploi très longtemps etc... D'où les moyennes très différentes et incomparables au sens strict.

SALARIÉS DU PRIVÉ, FONCTIONNAIRES, NE NOUS TROMPONS PAS D'ADVERSAIRE ! Ceux qui veulent que nous touchions moins de retraite, les uns et les autres, sont les mêmes : les patrons et les capitalistes ! Dans un cas, ils veulent récupérer à leur compte les cotisations sociales qui servent à assurer une retraite aux anciens salariés du privé, dans l'autre, ils veulent récupérer l'argent public de l'Etat qui sert à assurer une retraite aux anciens fonctionnaires.

Nous en avons l'expérience. Depuis 1993, ils « réforment » les retraites en tentant de nous

opposer entre nous, de nous opposer aux salariés relevant des régimes spéciaux. Le résultat est là, les retraites ont déjà perdu 20% de pouvoir d'achat.

LE SEUL ALIGNEMENT QUE NOUS POUVONS ACCEPTER, C'EST UN ALIGNEMENT PAR LE HAUT DE CHAQUE PRESTATION, TANTÔT PLUS FAVORABLE DANS LE PRIVÉ, TANTÔT DANS LE PUBLIC. Ainsi, la prise en compte de la maternité est meilleure dans le privé (2 ans) que dans le public (1 an pour les enfants nés avant 2004 si la femme était fonctionnaire à ce moment). Pour le calcul des pensions de réversion, le régime privé offre un meilleur taux, 54%, mais dans des cas beaucoup plus restrictifs que le public (50% sans condition de revenu du conjoint survivant). Pour les emplois pénibles, des professions comme les égoutiers, les gardiens de prisons, certains militaires peuvent partir avant 60 ans dans le public. Certains patrons voudraient envoyer en sous-sol ou en Afghanistan des papys ! Ce n'est pas notre cas. Des retraites anticipées doivent être prévues pour toutes les professions pénibles pour maintenir des conditions de vie équivalentes pour tous. Etc...

Les prestations de retraites du privé et de la fonction publique sont grosso modo équivalentes. L'EXISTENCE DU CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES POUR LES FONCTIONNAIRES TIRE SA PLEINE JUSTIFICATION DE LA MISSION DE SERVICE PUBLIC QUI EST LA LEUR.

Le gouvernement veut utiliser des arguments spécieux sur les retraites pour le détruire, détruire le statut de la fonction publique. Il veut supprimer plus facilement des centaines de milliers d'emplois, privatiser, détruire l'esprit de service public basé sur l'impartialité et les valeurs de la République.

On voit ce que ça donne à France Télécom, que nous soyons salariés, fonctionnaire, usagers ou simple citoyens. Ne laissons pas faire !

Unité public/privé pour défendre nos systèmes de retraite respectifs! Ensemble mettons en échec le projet du gouvernement !

Adhérez au PCF ! Faites le choix de la lutte !

NOM:.....Prénom.....

Adresse:.....

Téléphone/Courrier électronique:.....

RENOYER A PCF ,